

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 16 (1928)

Heft: 275

Artikel: Carnet de la quinzaine

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-259389>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

qui varieraient suivant les pays et la mentalité des peuples. Des sanctions sévères seraient prévues et appliquées contre l'avortement non autorisé et pratiqué par toute autre personne que par un médecin. Par contre, l'avortement doit être combattu par des mesures d'ordre social: mesures de protection de la mère et de l'enfant et tout spécialement de la fille-mère. Mme Fuss démontre également l'importance d'une éducation sexuelle judicieuse et de l'ins-truction des femmes en vue de la procréation consciente.

C'est également un réquisitoire contre l'avortement que fit le Dr Besse, en insistant sur ses conséquences pour la santé de la femme et souvent pour son état psychique. Il explique que l'avortement, même pratiqué dans des conditions qui paraissent favorables, peut entraîner des complications imprévisibles. L'avortement doit diminuer et le Dr Besse espère en une humanité évoluée, dans un avenir, où l'avortement ne se pratiquera plus. Actuellement, les conditions économiques et le sentiment populaire en favorisent la pratique, et pour éviter l'avortement clandestin, le Dr Besse, comme la doctoresse Fuss, ne croit pas à l'efficacité de la pénalité. Il préconise l'impunité de l'avortement pratiqué par les médecins, mais sans restriction, c'est-à-dire sans la limitation aux deux premiers mois de la grossesse. Cette limite de temps stipulée dans les résolutions des femmes socialistes à Olten, grâce aux difficultés que présente le diagnostic de la grossesse à ses débuts, peut donner lieu à des avortements pratiqués sans qu'il y ait grossesse.

Les points de vue très instructifs émis à la séance des femmes socialistes nous placent devant une solution nouvelle de ce problème complexe, que nous souhaitons voir étudié bientôt d'une manière approfondie par nos Associations féministes. M. S.

1^{re} Exposition
du Travail
du 26 août au



Suisse
Féminin
30 septembre 1928

Réunion du Bureau de la Grande Commission.

Bien que la maladie ait malheureusement empêché plusieurs membres du Bureau de la Grande Commission de répondre à la convocation qui leur avait été adressée, la séance de ce Bureau, le 14 janvier dernier, n'en a pas moins été très remplie et intéressante. Mme Glättli, qui présidait, a d'abord donné un aperçu du travail accompli depuis la séance d'automne du Bureau, rappelant notamment l'Exposition des *Women's Institutes* de Londres, où la déléguée de la Saffa, Dr. Wössner, a été accueillie officiellement; les difficultés pour le choix d'une pièce de théâtre; le grand succès remporté par le papier d'emballage décoré de l'emblème de la Saffa; la solution apportée à la question si souvent posée de la vente des publications des Sociétés exposantes, vente qui sera autorisée seulement à la librairie de la Saffa, etc., etc. Le Bureau a ensuite discuté plusieurs questions importantes, telles que: la procédure à suivre pour le choix des membres du jury (le règlement spécial du jury accepté par le Bureau dans sa précédente séance vient justement de sortir de presse); le journal officiel de l'Exposition; l'organisation du cortège prévu pour le jour de l'ouverture (26 août), avec le concours de la Société du costume suisse, et où sera représentée l'activité de tous les groupes de la Saffa; et enfin, l'organisation de la séance plénière fixée au samedi 3 et au dimanche 4 mars, à Berne, et qui permettra de mettre au point bien des détails, et de faire savoir à celles qui travaillent de près ou de loin pour la Saffa bien des renseignements utiles. Des rapports très documentés ont été encore présentés par Mme Neuenschwander, présidente du Comité d'organisation, et Mme Martin, commissaire générale, notamment sur la situation financière, qui est satisfaisante, grâce aux subventions votées par la Confédération, le canton et la ville de Berne; sur les travaux du Comité de construction et sur le plan définitivement établi de la Saffa, qui dépasse les prévisions premières; sur le chiffre des exposantes inscrites, qui dépasse 3.000, et qui est surtout considérable dans les groupes 3 (Arts et métiers), 4 (Beaux-arts), 6 (Industrie), 9 (Education) et 10 (Travail social). Une série de monographies, dont le sujet correspond à chacun des groupes de la Saffa, est en préparation: indiquons ici que parmi leurs auteurs se

trouvent deux collaboratrices du *Mouvement*, M^{lle} Marg. Evard pour la monographie sur l'éducation, et M^{me} A. Leuch pour celle sur le féminisme. D'autre part, il est à regretter qu'une seule de ces monographies, celle de M^{lle} Evard, soit prévue en français — ceci tout en sachant bien qu'il n'est pas toujours facile de trouver les personnes voulues pour traiter un sujet déterminé dans une partie de la Suisse plutôt que dans une autre. Malgré cette légère critique, c'est sur une impression très encourageante que sont repartis les membres du Bureau, se rendant compte une fois de plus, après cette séance, sous quels heureux auspices s'annonce la Saffa. E. Gn.

Garnet de la Quinzaine

Vendredi 27 janvier:

GENÈVE: Union des Femmes, 22, rue Etienne-Dumont, 20 h. 30: Cours du soir (diction et littérature), donné par M^{lle} Flumet, sous les auspices de l'Union (fixé au vendredi au lieu du jeudi).

Mardi 31 janvier:

NEUCHÂTEL: Aula de l'Université, 20 h. 15: *Ce que nous apportera la nouvelle loi contre la tuberculose*, conférence publique et gratuite, par M^{me} Charlotte Olivier, Dr en médecine, sous les auspices de l'Union Féministe pour le Suffrage.
GENÈVE: Foyer féminin, 11, cours de Rive. 17 h. 30: Association genevoise des femmes universitaires: Première leçon du Cours sur l'hygiène de la femme, donné par M^{me} F. Füss, docteur en médecine.

Mercredi 1^{er} février:

GENÈVE: Union des Femmes, 22, rue Etienne-Dumont, 17 h.: 7^{me} leçon du cours donné sous les auspices de l'Union par M^{me} Serment-Monnier: *Quelques salons du XVIII^{me} siècle et leurs hôtes. Le salon de M^{me} Geoffrin, et le développement de l'esprit philosophique. L'Encyclopédie. Ses hôtes étrangers: l'abbé Galiani, David Hume.*

Jeudi 2 février:

GENÈVE: Union des Femmes, 22, rue Etienne-Dumont, 16 h.: Thé mensuel. — 16 h. 30: 1. *Une expérience féminine intéressante*, par M^{lle} Daiber. — 2. *Parmi les forains*, causerie par M^{lle} de Palézieux.

Vendredi 3 février:

GENÈVE: Union des Femmes, 22, rue Etienne-Dumont. 20 h. 30: Cours du soir (diction et littérature) donné par M^{lle} Flumet, sous les auspices de l'Union.
LAUSANNE: Foyer féminin, rue de Bourg, 26. Séance mensuelle publique du Groupe suffragiste lausannois: *Souvenirs et impressions de Rome et du Congrès de l'Enseignement ménager*, par M^{me} Gillibert-Randin.
NEUCHÂTEL: Aula de l'Université, 20 h. 30: Conférence publique et gratuite d'ouverture de la « 11^{me} Journée Educative »: *La prophylaxie des troubles nerveux*, par le Dr Repond, directeur de la Maison de santé de Malévaz (Valais).

Samedi 4 février:

NEUCHÂTEL: Aula de l'Université. Deuxième « Journée Educative. 9 h.: Introduction par M. le Conseiller d'Etat Borel, et M^{lle} E. Serment, présidente de la Commission d'éducation nationale de l'Alliance de Sociétés féminines suisses. — 9 h. 30: *Les tendances héréditaires chez l'enfant et les moyens d'en tirer parti*, par M. Ad. Ferrière (Genève). — 10 h.: *L'hérédité et le caractère*, par le Dr W. Boven (Lausanne). — 11 h. 30: *L'hérédité et la tuberculose*, par le Dr Alec Cramer (Genève). — 14 h. 30: *L'hérédité et les maladies mentales*, par le Dr A. Keller (Préargier). — 15 h. 15: *L'hérédité et l'alcoolisme*, par le Dr H. Bersot (Le Landeron). — 16 h.: *L'hérédité de la syphilis*, par le Dr Chable (Neuchâtel). — Discussion.

Mardi 7 février:

GENÈVE: Foyer féminin, 11, cours de Rive. Association genevoise des femmes universitaires: 2^{me} leçon du Cours sur l'hygiène de la femme, donné par M^{me} Füss, docteur en médecine.

Mercredi 8 février:

GENÈVE: Union des Femmes, 22, rue Etienne-Dumont. 17 h.: 8^{me} leçon du cours donné sous les auspices de l'Union par M^{me} Serment-Monnier: *Quelques salons du XVIII^{me} siècle et leurs hôtes. Le salon de M^{me} du Deffand, le président Hénault, la reine Marie Leczinska, M^{lle} Aïssé.*

Vendredi 10 février:

LAUSANNE: Salle du Grand Conseil: *Journée des Femmes vaudoises*. 10 h. 1/2: Bienvenue; allocution du délégué du Conseil d'Etat; *Le rôle de la citadine et de la paysanne dans la famille et la société*, par M^{lle} J. Fonjallaz. — 12 h. 30: Dîner en commun (Maison du Peuple). — 14 h.: *L'Exposition du Travail féminin à Berne, son but et sa réalisation*, par M^{me} Gillibert-Randin. — 16 h.: Thé (Maison du Peuple), musique, récitations, etc.

MAISON DU VIEUX

Martheray, 44 LAUSANNE Téléph. : 91-06

se rappelle au public charitable pour son ravitaillement en vêtements, sous-vêtements, chaussures, jouets, meubles et objets divers **encore utilisables**, dont elle a toujours un urgent besoin. — Vente aux petites bourses à des prix très modiques. — Ouverte chaque jour de 8 h. à midi et de 2 à 6 h. — Fermée le samedi après-midi. — On va chercher sans frais à domicile. Un coup de téléphone au N° 91-06, ou une simple carte suffit. Les envois du dehors peuvent se faire en port dû. Tout don en argent est aussi le bienvenu: *chèque postal* 11. 1353. — Cordial merci aux généreux donateurs.